



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

Communiqué de presse Publication immédiate

Projet d'aménagement hydroélectrique de la 11^e Chute de la rivière Mistassini La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean accueille avec enthousiasme l'autorisation environnementale du gouvernement

Mashteuiatsh, 20 octobre 2015, La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean accueille avec enthousiasme la confirmation de l'autorisation du gouvernement du Québec pour la réalisation du projet d'aménagement hydroélectrique de la 11^e Chute de la rivière Mistassini, officialisée aujourd'hui, au terme de la procédure d'évaluation environnementale.

«Il s'agit d'une étape significative qui permettra de donner le coup d'envoi aux travaux dans les meilleurs délais. Notre équipe de projet a accompli un travail colossal depuis la fin des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour rencontrer l'ensemble des exigences gouvernementales et ainsi être en mesure d'amorcer les travaux cet automne et ce, conformément à l'échéancier prévu», souligne M. Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration de la Société.

Ce dernier tient à rappeler que le projet de 75 millions de dollars a reçu l'approbation du BAPE qui, dans son rapport rendu public le 10 juillet dernier, reconnaissait les efforts soutenus de la Société pour le faire connaître de la population et engager la communauté à toutes les phases de son développement afin qu'il s'intègre harmonieusement à son milieu. Engagée dans un processus d'amélioration continue de son projet, la Société a depuis travaillé sans relâche à répondre favorablement à l'ensemble des recommandations du BAPE. Ces échanges fructueux avec les différents ministères se sont conclus par la prise d'engagements supplémentaires conformes aux douze pistes d'amélioration suggérées à la Société dans le rapport.

«Je tiens à remercier chaleureusement le premier ministre du Québec, responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et député de Roberval, Philippe Couillard, qui a démontré un appui indéfectible au projet et reconnu que ce partenariat public unique au Québec, entre autochtones et non-autochtones, était porteur d'avenir. L'autorisation environnementale se veut un autre signal très clair que le gouvernement croit au modèle développé par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, créée par des élus qui souhaitent unir leurs forces pour développer le potentiel d'énergies renouvelables sur leur territoire et en maximiser les retombées pour la collectivité.»

L'autorisation environnementale donne le signal de départ à l'équipe de projet qui va s'activer à préparer la phase de mobilisation au chantier et à obtenir toutes les autorisations gouvernementales requises pour l'ensemble du projet. Celle-ci devrait se mettre en branle au cours du mois de novembre. D'ici là, une première étape consistera, au cours des prochaines

semaines, à procéder au déboisement de certaines zones qui accueilleront les infrastructures et à l'aménagement des différents chemins d'accès sur le site des travaux.

Rappelons que le projet de minicentrale d'une capacité de 18,3 MW contribuera à générer des surplus de 100,1 M\$ sur une période de 25 ans pour les partenaires publics regroupés au sein de la société en commandite Énergie Hydroélectrique Mistassini (EHM), soit Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, la MRC du Domaine-du-Roy, la MRC de Maria-Chapdelaine et les municipalités de Girardville et Notre-Dame-de-Lorette. Cet argent sera placé dans des fonds dédiés que ces mêmes partenaires pourront utiliser pour appuyer le développement socioéconomique de leur territoire.

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, organisme à but non lucratif créé en 2007, est issue d'un partenariat unique entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy. Sa mission est de favoriser le développement de projets axés sur la mise en valeur des énergies renouvelables du territoire et de maximiser les retombées locales et collectives. La Société a contribué au développement de deux projets d'aménagements hydroélectriques, soit ceux de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert et de la 11^e Chute de la rivière Mistassini.

-30-

Source : M. Alexandre Gauthier
Agent de liaison communautaire
Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
Travail : 418-275-4262 poste 229
Cellulaire : 418-637-0530
Courriel : alexandre.gauthier@dpisec.ca